



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-042-2023-11

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2023-11-22-00010 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Julie BENETTI, rectrice de l'Académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme 354 "administration territoriale de l'Etat" au titre des dépenses d'occupation de la cité administrative de Melun (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-11-22-00010

Arrêté portant délégation de signature à
Madame Julie BENETTI, rectrice de l'Académie
de Créteil, en matière d'ordonnancement
secondaire sur le programme 354
"administration territoriale de l'Etat" au titre des
dépenses d'occupation de la cité administrative
de Melun

ARRETE

portant délégation de signature à Madame Julie BENETTI, rectrice de l'Académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme 354 "administration territoriale de l'Etat" au titre des dépenses d'occupation de la cité administrative de Melun

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi no 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n°99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Madame Julie BENETTI en qualité de rectrice de l'Académie de Créteil à compter du 19 juillet 2023 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la charte ministérielle de gestion du programme 354 "administration territoriale de l'Etat" ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : En qualité de responsable d'unités opérationnelles, délégation de signature est donnée à Mme Julie BENETTI, rectrice de l'Académie de Créteil, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, du programme 354 "administration territoriale de l'Etat" au titre des dépenses pour l'occupation de la cité administrative de Melun, à l'exception des dépenses de nettoyage et de gardiennage,.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Julie BENETTI, rectrice de l'Académie de Créteil, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui lui auront été notifiés par le préfet de la région d'Ile-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre du programme 354 "administration territoriale de l'Etat" au titre des dépenses pour l'occupation de la cité administrative de Melun, à l'exception des dépenses de nettoyage et de gardiennage.

Article 3 : Sont exclus de la présente délégation de signature :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Article 4 : En application des dispositions de l'article 69-5 du décret du 29 avril 2004 susvisé, MMme Julie BENETTI, rectrice de l'Académie de Créteil, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs, pour les cas d'absence et d'empêchement, dans la limite de leurs attributions.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (Direction des affaires juridiques). Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Article 5 : Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera adressé semestriellement, sous le présent timbre, au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (secrétariat général aux moyens mutualisés).

Article 6 : La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et la rectrice de l'Académie de Créteil, sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/ .

Fait à Paris le 22 novembre 2023

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME